



VINCENNES INAUGURE LE COURS MARIGNY

Le nouveau cours Marigny à Vincennes sera inauguré ce samedi 2 juin à 11h30 à l'occasion des journées du Développement Durable en présence de Charlotte Libert-Albanel, maire de Vincennes, de Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris et Laurent Lafon, sénateur du Val-de-Marne. Une fin de chantier qui signe une étape importante du projet de ville en centre-ville.

« Favoriser le bien vivre ensemble à Vincennes, en préservant ses atouts malgré un contexte souvent contraint : c'est l'objectif que nous poursuivons, d'abord porté par mon prédécesseur Laurent Lafon, et aujourd'hui par l'équipe que je dirige », souligne Charlotte Libert-Albanel, maire de Vincennes. « Sur le cours Marigny, le pari consistait, dans l'une des villes les plus denses de France, à conserver et même amplifier sa vocation d'espace vert dédié à la détente et à la promenade, tout en recréant une véritable perspective de la Ville vers le Bois. »

Jalonné d'arbres, de bosquets, de tapis de vivaces, de brumisateurs et d'assises, le cours Marigny, dont les travaux s'achevaient le 1er juin, doit maintenant peut à peu prendre de l'ampleur avec la pousse progressive de la végétation.

Les objectifs du Projet de ville

Lancés en 2011 après 4 ans de concertation avec les Vincennois, les travaux du projet de ville ont donné un nouveau visage dans trois quartiers de Vincennes, et notamment au centre-ville, en accroissant son attractivité et en préservant un environnement plus propice à la promenade. Les objectifs du projet arrêtés lors de la concertation consistent à améliorer le cadre de vie par l'apaisement des déplacements :

- Concilier les besoins des Vincennois et l'embellissement de la ville
- Mieux articuler les différents usages de la ville, en termes d'espaces publics, de vie des quartiers, de dynamisme commercial ou de transports
- Parvenir à un équilibre harmonieux entre usagers de l'espace public
- Intégrer l'urbanisme dans un projet de développement durable
- Offrir un axe de continuité pour rallier le château de Vincennes au centre-ville

La Ville de Vincennes a missionné pour ce projet les architectes Althabégoïty & Bayle et le paysagiste Michel Pena. Réalisée par la société Razel Bec et la SATP, la rénovation du cours Marigny a été cofinancée par la Métropole du Grand Paris et l'Agence des Espaces Verts de la région Île-de-France.

Après la place Diderot à l'Est et la place Renon à l'ouest (2011-2012), et après l'ensemble des rues du centre-ville depuis 2011 (avenue du Château, rue du Midi, rue Lejemptel, rue Saulpic, rue Robert-Giraudineau, rue et place de l'Eglise, rue Raymond-du-Temple), le cours Marigny était la dernière étape du Projet de ville. Le dernier élément du projet est l'avenue de Paris, avec pour objectif d'atténuer la frontière que forme cette voie de grande circulation entre la Ville et le Château qui l'a vu naître.

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE****Un geste architectural nécessaire sur un espace qui avait vieilli**

Espace vert central et apprécié des Vincennois, assurant la liaison entre l'hôtel de ville et le Bois et le Château, le cours Marigny, tout comme le reste du centre-ville avant lui, n'avait pas fait l'objet d'intervention majeure depuis plus de 40 ans. Lieu apprécié des Vincennois, le cours Marigny avait vieilli : trottoirs peu à peu détériorés par les racines, arbres manquants dans les alignements pourtant récents (années 1970), suite aux abattages pratiqués en cas de maladie ; présence résiduelle du bassin d'une patinoire qui n'avait été opérationnelle que deux saisons au début également des années 1970...

Témoignage de l'histoire domaniale complexe du Bois de Vincennes, le cours Marigny est resté propriété de la Ville de Paris sur le territoire vincennois ; le parking souterrain situé sous les cours est ainsi parisien, tandis que les chaussées qui le bordent sont vincennoises. En vue de son embellissement, le cours Marigny a fait l'objet d'une convention entre les deux villes, confiant à Vincennes son réaménagement en cohérence avec le reste du centre-ville et son entretien.

Un projet durable pour améliorer le cadre de vie

Au total, la surface d'espaces verts a pu être augmentée de 50 % grâce à ce projet. 164 arbres y ont été plantés. Le cours Marigny a vocation aussi à être un véritable lieu de détente, avec l'installation de mobilier pour s'asseoir et se reposer mais aussi six espaces de brumisation pour rafraîchir l'air par temps chaud, 3 900 m² de pelouse pour flâner, dans un cadre de verdure composé d'arbustes de différentes hauteurs et de vivaces permettant un fleurissement tout au long de l'année.

Parmi les arbustes présents, des lauriers sauce : tolérant aux tailles courtes en plateau, cet arbuste n'est sujet à aucune maladie (élément important à l'heure du zéro pesticide), résiste à la sécheresse (ce qui permet des économies d'eau) et au froid ; il est mellifère et les oiseaux peuvent facilement nidifier à l'intérieur des plateaux taillés sans être dérangés. L'usage de ses feuilles pourra aussi agréablement compléter les carrés aromatiques mis en place par ailleurs dans les différents quartiers de la ville depuis quelques semaines.

L'espace vert central est bordé de promenades en calcaire de Comblanchien, en cohérence avec les autres rues du centre-ville. Le long des voies de circulation, des bandes cyclables à contre-sens permettent un trajet apaisé du bois vers le centre-ville et inversement. Enfin, l'éclairage public est également rénové, dans une perspective durable permettant des économies à la fois de maintenance et de consommation électrique.

Il faut désormais laisser le temps aux plantations de se développer, d'autant que certaines interviendront encore à l'automne ; et des équipements complémentaires – jeux pour enfants notamment – doivent encore y être installés.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le cours Marigny en chiffres :

Surface totale du cours Marigny : 18 200 m²
Surface de la zone centrale (hors stationnement) : 12 400 m²

Surface espaces verts actuelle : 5 469 m² (44%)

Surface espaces verts future : 8 200 m² (66%)

dont espaces plantés : 4 300 m²
gazon renforcé : 3 900 m²

Surface minérale (allées, pixels de brumisation, lieux d'assise...) : 4 200 m²

Sont aussi prévus :

20 paires de bancs avec dossier sur les parties latérales

20 pièces de bois à usage d'assise positionnées de manière transversale pour limiter les jeux de ballon

6 espaces de brumisation pour rafraîchir l'air par temps chaud

3 900 m² de pelouse pour s'asseoir, s'allonger, pique-niquer... dans un cadre de verdure composé d'arbustes de différentes hauteurs et de vivaces permettant un fleurissement tout au long de l'année

164 arbres (85 magnolias + 78 *Lagerstroemia indica* + 1 pin sylvestre) remplacent les 124 arbres d'alignement du cours Marigny précédent.



Une inauguration à l'occasion des journées du développement durable :

Dans le cadre de cette journée inaugurale, la garde républicaine voisine sera présente à cheval. Par ailleurs, l'esplanade de l'hôtel de ville accueillera les animations des journées du développement durable et de l'animal en ville : en complément des stands proposés, le public pourra bénéficier de baptêmes de poneys animés par l'UCPA et de l'initiation au Segway, entre autre.

Une distribution de graines de fleurs mellifères est prévue à l'issue du cocktail afin de contribuer au fleurissement de la ville et des quartiers de Vincennes.